

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers :

en exercice : 22
présents : 17

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 18 février, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine,
Mme CHANEAC Brigitte, M. SERRE Denis, Mme HORNEGG Johanna, M. PERRIN Roger, M. CROS
Pierre, Mme ARNAUD Karine, Mme PLANTIER Honorine, Mme LABAUNE Sophie, M. MARION Jean
François, Mme AUBERT Yolande, M. SANIEL Jean-Paul, Mme SECCO Brigitte, Mme BOS Elise.

Procurations :

M. RICHARD Frédéric à M. SERRE Denis
M. BOUCHARDON Thierry à M. MARION Jean François
M. FERRAND Olivier à Mme PINET Monique

Absente excusée :

Mme FONTANEL Sophie

Absent :

M. CLAVEL Christophe

Secrétaire de séance : Mme ROURE Marie-Christine

Délibération N°14 – 2026

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 151-2, L. 151-5 et L. 153-12 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ardèche approuvé le 20 décembre 2022 ;

Vu la délibération n°2024-0701001 du Conseil Communautaire de Val'Eyrieux du 1^{er} juillet 2024
prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, et la charte de gouvernance
annexée ;

Considérant les enjeux identifiés dans le diagnostic territorial, l'Etat Initial de l'Environnement et le
diagnostic agricole, ayant servi de fil conducteur aux réflexions sur le Projet d'Aménagement et de
Développement Durables (PADD) ;

Considérant les travaux effectués pour élaborer le PADD, notamment les quatre ateliers de co-
construction avec les élus ainsi que les huit réunions avec la commission PLUi et les neuf réunions avec
le comité technique opérationnel ;

Considérant l'organisation d'une conférence des maires au sujet du PADD le 20 octobre 2025 ;

Considérant l'organisation d'un temps de présentation et d'échanges à l'attention de l'ensemble des élus municipaux le 2 décembre 2025 ;

Considérant les temps de présentation (février et septembre 2025) et les échanges avec les Personnes Publiques Associées afin de permettre les itérations nécessaires à l'aboutissement de la rédaction du PADD ;

Vu la délibération n°2025-1208010 du Conseil Communautaire de Val'Eyrieux du 8 décembre 2025, attestant le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement durables du Plan local d'urbanisme intercommunal à Val'Eyrieux ;

Monsieur le Maire précise que les orientations proposées dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de Val'Eyrieux sont au nombre de 15, et qu'elles sont réparties selon 4 grands axes thématiques :

- Axe 1 - Accueillir de nouveaux habitants et renforcer l'équilibre du territoire
- Axe 2 - Améliorer le cadre de vie et faciliter le quotidien des habitants
- Axe 3 - Soutenir une économie locale, évolutive et durable
- Axe 4 - Préserver nos ressources et agir pour la transition écologique

AXE 1 - ACCUEILLIR DE NOUVEAUX HABITANTS ET RENFORCER L'EQUILIBRE DU TERRITOIRE

- Orientation 1 : Viser l'optimum démographique et accompagner l'ambition d'attractivité de la Communauté de Communes
- Orientation 2 : Maintenir une organisation territoriale équilibrée qui valorise les rôles des centralités et des villages
- Orientation 3 : Renforcer l'identité locale du territoire par la préservation et la mise en valeur de ses richesses patrimoniales et paysagères

AXE 2 - AMELIORER LE CADRE DE VIE ET FACILITER LE QUOTIDIEN DES HABITANTS

- Orientation 4 : Impulser une nouvelle dynamique d'attractivité résidentielle
- Orientation 5 : Promouvoir un développement résidentiel répondant aux besoins différenciés des populations
- Orientation 6 : Optimiser les déplacements dans un territoire contraint
- Orientation 7 : Conforter un panel d'équipements et de services de qualité pour bien vivre en Val'Eyrieux

AXE 3 - SOUTENIR UNE ECONOMIE LOCALE, EVOLUTIVE ET DURABLE

- Orientation 8 : Maintenir, renforcer le dynamisme économique existant et mettre en place les conditions d'accueil optimales à destination d'activités économiques diversifiées et innovantes
- Orientation 9 : Favoriser la dynamique du tissu commercial dans une logique de complémentarité d'offre et de proximité au service des consommateurs
- Orientation 10 : Conforter une politique touristique responsable, en appui des richesses naturelles, patrimoniales et culturelles locales
- Orientation 11 : Soutenir l'agriculture, activité économique emblématique du territoire, et développer la filière forêt-bois

AXE 4 - PRESERVER NOS RESSOURCES ET AGIR POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- Orientation 12 : Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques et au réchauffement climatique
- Orientation 13 : Encourager la transition énergétique et écologique en poursuivant l'ambition de devenir un Territoire à Énergie Positive
- Orientation 14 : Préserver les richesses écologiques remarquables du territoire
- Orientation 15 : Préserver les ressources du territoire, bien commun pour l'avenir

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le 27 FEV. 2026

ID : 007-210700647-20260225-001189-DE



Un débat s'ouvre sur ces orientations ; les principaux points évoqués sont les suivants :

- **Développement économique** : la nécessité de maintenir et de développer l'emploi sous toutes ses formes afin de soutenir l'objectif démographique, l'importance de transmettre les savoir-faire, notamment face à la fragilisation de certains secteurs industriels ; l'importance du développement touristique (dont la restauration) ; et le soutien aux filières économiques existantes.
- **Attractivité du territoire** : l'intérêt de renforcer l'attractivité pour les habitants comme pour les entreprises, en s'appuyant sur les atouts locaux (tissu économique existant, accès facilité aux services de santé, conditions de sécurité favorables, etc.).
- **Ambition démographique** : le projet proposé est ambitieux, conforme aux orientations politiques. L'attractivité du territoire auprès des jeunes est un enjeu important, tout comme celui de la natalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour,

ATTESTE que le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du plan local d'urbanisme intercommunal de Val'Eyrieux a eu lieu.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard



*Affiché en Mairie le 27 février 2026
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
Pour contrôle de légalité le 27 février 2026*